

AFFICHAGE INTERNE



Description de poste :

Titre du poste : Chargé(e) de projet en aménagement

Service : Aménagement du territoire

Mise à jour : 20-02-2026

Résumé du poste :

Sous l'autorité du Directeur du service d'aménagement du territoire, le Chargé de projet est responsable des dossiers qui lui sont délégués en aménagement, notamment ceux énumérés ci-dessous. Il collabore également aux divers mandats, activités et dossiers liés à l'aménagement du territoire, dont, particulièrement, la révision du Schéma d'aménagement et de développement et la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques et, possiblement, la révision des outils d'urbanisme des municipalités suivant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Chenaux.

Responsabilités :

- Coordonner les travaux de révision du schéma d'aménagement et de développement et les modifications de celui-ci ;
- Participer à la planification et à la réalisation de projets en lien avec la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques ;
- Veiller à l'avancement du projet au sein d'une équipe multidisciplinaire et avec les partenaires municipaux ;
- Organiser et animer des rencontres de travail et participer à la démarche de participation citoyenne ;
- Assister à des rencontres de travail ou offrir une assistance technique auprès de différents comités dont les mandats sont en lien avec les dossiers d'aménagement et assurer le suivi des décisions ;
- Préparer, assister et/ou participer à la tenue de consultations publiques, lorsque requis ;
- Participer à la collecte, l'édition, l'intégration, l'organisation, la validation, l'extraction et assurer la mise à jour de l'information des bases de données ;
- Effectuer toutes autres attributions connexes que lui assigne le Directeur du service d'aménagement du territoire.

Formation scolaire et expérience professionnelle :

- Niveau d'études : diplôme d'études universitaire en aménagement, urbanisme, géographie ou toute autre discipline pertinente ;
- Un minimum de deux ans d'expérience dans un emploi connexe.

Compétences et exigences requises :

- Connaissance des lois et règlements sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et de la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;
- Connaissance de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) ;
- Doit posséder une excellente maîtrise de la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral ;
- Capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Capacité à organiser efficacement le travail et à gérer les priorités ;
- Aptitudes en communication interpersonnelle et en animation de groupes ;
- Excellent esprit d'équipe ;
- Connaissance du domaine municipal ;
- Détenir un permis de conduire valide ainsi qu'un véhicule.

Statut d'emploi :

- Temps complet (35 heures par semaine), emploi d'une durée minimum de deux ans.
- Le salaire, l'horaire de travail ainsi que la durée de la semaine de travail sont définis selon la convention collective ainsi que les autres conditions de travail.

Période de l'affichage interne :

- L'affichage à l'interne est prévu du 13 mars 2026 au 2 avril 2026.

Le salaire :

- Le taux horaire au premier échelon est de 34,60 \$ (80 % du taux applicable à la personne salariée régulière).